

PROCÈS VERBAL

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S. - Lundi 29 décembre 2025 - 17 h 30 - Mairie de Lorette

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY, Mme Annick LESUEUR

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL

POUVOIR(S) : Mme Virginie KERGOT à M. Jean-Sébastien PAYRE

Avant l'ouverture de la séance :

M. Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13/10/2025 et demande s'il y a des questions.

M. le Président met le Procès-Verbal au vote et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la proposition de son président.

Il est désigné à l'unanimité une secrétaire de séance en la personne de Mme Christine AMERI qui accepte cette mission.

1/ PRÉ-BILAN FÊTES FIN D'ANNÉE 2025

Les 2 manifestations proposées aux seniors Lorettois à l'occasion des fêtes de fin d'année (spectacle et repas dansant) ont été fort appréciées par les bénéficiaires et participants.

Même si on constate une légère baisse des inscriptions, ces deux événements sont importants pour la population Lorettoise et restent une action notoire pour le CCAS.

Le pré-bilan des dépenses des fêtes de fin d'année est présenté par M. Le Président, qui précise que ce ne sont pas les chiffres définitifs puisqu'il reste, notamment, le retour des chèques cadeaux (factures des commerçants à recevoir).

Pour les personnes hébergées (anciens Lorettois placés en institutions spécialisées), les colis seront préparés en Mairie par les membres du CA (date à définir en fonction de la livraison des produits) et seront distribués 1^{ère} quinzaine de Janvier 2026 (date à définir).

La Commission a pris acte.

2 / BOURSE DE NETTOYAGE 2025

Présenté par M. Jean-Sébastien PAYRE

Il est rappelé que la Bourse de Nettoyage est gérée par le CCAS avec une embauche des personnels par l'association de réinsertion S.O.S À votre service (Convergence).

Elle concerne 2 à 3 personnes par semaine toute l'année : des étudiants (16 ans minimum) pendant les vacances scolaires, et des demandeurs d'emplois Lorettois tout le reste de l'année.

S'il est avéré que nous avons de plus en plus de difficulté pour arrêter la sélection des bénéficiaires de la Bourse de Nettoyage durant les périodes des vacances réservées aux « étudiants », il est également notable que les candidats « demandeurs d'emplois Lorettois » sont peu nombreux.

Le pré-bilan des coûts 2025 est présenté par M. Jean-Sébastien Payre, qui précise que ce ne sont pas les chiffres définitifs puisque le mois de décembre n'est pas terminé.

À noter que le budget prévisionnel a été respecté.

La Commission a pris acte.

 CA

3 / DISPOSITIF CHANTIERS ÉDUCATIFS 2026

Présenté par M. Jean-Sébastien PAYRE

Le Conseil Départemental a sollicité le CCAS pour le renouvellement du dispositif des chantiers éducatifs pour 2026 sur la commune de Lorette par le biais du CCAS « insertion sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans » afin de continuer à développer son action auprès des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale.

M. Le Président précise que depuis 2014, Le CCAS confie des missions de petit entretien de son domaine public et/ou des travaux de peinture (murs, barrières, mobiliers) et autres petites tâches d'entretien pour des jeunes.

La gestion administrative est confiée à CONVERGENCE / SOS À VOTRE SERVICE.

Les chantiers réalisés en Juillet 2026 pour un nombre total de 380 heures pour un coût non encore défini à ce jour. Le plan de financement de l'opération se traduit par une répartition de 50 % versé par le Conseil Départemental et 50 % par le CCAS de Lorette.

En conséquence, Monsieur le Président vous propose :

3.1/ de l'autoriser à signer une convention entre Le Conseil Départemental et l'association CONVERGENCE /SOS À VOTRE SERVICE, fixant les modalités de la participation du CCAS, reversée indirectement à l'association intermédiaire.

3.2/ d'imputer la dépense au budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité, la proposition de son Président.

4/ DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

Décision 2025/10.07 : Il a été confié à l'imprimerie CVPACK située ZI du Coin - Route de Cussieux, 42400 SAINT-CHAMOND l'impression de 5000 tickets, au format 100 X 95 mm, papier couché satin blanc 115 g et agrafés par carnets de 5 tickets de 5 € chacun, qui seront offerts aux seniors loretois à l'occasion des fêtes de Noël 2025, moyennant la rémunération fixe de 546 € TTC

Décision 2025/11.08 : Il a été institué une régie d'avances nécessaire au fonctionnement du CCAS, conformément aux possibilités offertes par l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le comptable public assignataire a émis un avis conforme en date du 26 novembre 2025, pour les dépenses suivantes :

1^e : bons d'aide alimentaire, délivrés à certains administrés défavorisés, selon des critères définis annuellement par le Conseil d'Administration du CCAS, utilisables dans les commerces de la commune ;

2^e : chèques cadeau à la période de Noël à certains administrés selon des critères définis annuellement par le Conseil d'Administration du CCAS, utilisables dans les commerces de la commune ;

3^e : tickets taxi pour certains administrés selon des critères définis annuellement par le Conseil d'Administration du CCAS, utilisables chez les taxis domiciliés sur la commune.

Décision 2025/11.09 : Il a été confié à « LE P'TIT TONY, 51 rue Jean Jaurès, 42420 Lorette », la fourniture et la livraison de 110 mini ballotins de chocolat, qui seront offerts aux anciens résidents loretois hébergés en Institution, à l'occasion des fêtes de Noël 2025, pour un montant total de 495,00 € TTC

Décision 2025/12.10 : Il a été confié à la PHARMACIE DE LA POSTE, 70 rue Jean Jaurès, 42420 Lorette, pour la fourniture et la livraison de 100 Flacons 30 ml. Parfum de Grasse», pour un montant total de 871 € TTC

Décision 2025/12.11 : Il a été confié à la PHARMACIE DE LA FONTAINE, 70 rue Jean Jaurès, 42420 Lorette, pour la fourniture et la livraison de 25 gel douche 200 ml + 90 savons en pain + 40 crème visage et mains, pour un montant total de 542.80 € TTC

5/ QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

Il est dix-huit heures trente minutes, la séance est levée.

Le Président du CCAS
M. Gérard TARDY



La Secrétaire de séance
Mme Christine AMERI

